

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11-551 7700 Fax: +251 11-5517844

Website: www.au.int

SC18518 – 89/15/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Trentième session ordinaire

22 - 27 janvier 2017

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1002(XXX) Add.1

Original : anglais

**ACCÈS UNIVERSEL À LA VACCINATION COMME FONDEMENT
DE LA SANTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE**
(Point proposé par la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie)

ACCÈS UNIVERSEL À LA VACCINATION COMME FONDEMENT DE LA SANTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

1. Le thème du Sommet de janvier 2017 de l'Union Africaine (UA) est le suivant : « Tirer pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ». En raison du rôle fondamental que joue la vaccination pour aider les enfants à grandir et à devenir de jeunes adultes en bonne santé, ce sommet constitue une bonne occasion de présenter la Déclaration d'Addis-Abeba sur la vaccination à l'approbation des chefs d'Etat et de gouvernement africains.

2. Les jeunes sont les leaders d'aujourd'hui et de demain. L'investissement dans les jeunes, et plus particulièrement dans leur santé en bas âge, peut assurer le développement d'une main-d'œuvre jeune et en bonne santé, capable de profiter de nouvelles opportunités émanant du dividende démographique.

3. L'accès universel à la vaccination peut aider à assurer la survie de davantage d'enfants et leur croissance en bonne santé pour devenir une main d'œuvre jeune et productive. La vaccination prévient les maladies et infections pouvant retarder les jeunes dans leur développement physique, intellectuel et, finalement, dans leur contribution à l'économie et la société.

La vaccination permet aussi d'assurer que les jeunes aient, en toute équité, les mêmes chances de vivre et d'atteindre leur plein potentiel. Elle constitue l'un des investissements les plus utiles pour profiter du potentiel des jeunes du continent pour le développement social et économique, en faveur d'une plus grande prospérité de l'Afrique.

4. Les vaccins présentent des avantages au-delà des résultats sanitaires, notamment en termes d'évitement de frais médicaux et de réduction du temps consacré par les parents et les soignants à s'occuper d'enfants malades. La vaccination est l'un des investissements les plus judicieux. Les investissements en matière de vaccination, de 2011 à 2020, contribueront à un rendement seize (16) fois meilleur en termes d'évitement de coûts de soins médicaux. Les économies ainsi réalisées, profiteront aux familles, aux communautés et aux nations, sous formes d'amélioration de l'éducation, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

5. La vaccination aide à favoriser le développement d'une jeunesse saine et productive, capable de tirer parti du dividende démographique.

Informations sur la Déclaration d'Addis-Abeba sur la vaccination

6. L'Afrique a réalisé des gains énormes, ces dernières années, en améliorant l'accès à la vaccination. Malgré les progrès réalisés, un enfant sur cinq n'a toujours pas accès aux vaccins fondamentaux qui peuvent lui sauver la vie. La Déclaration énonce dix objectifs pour aider les pays à élargir l'accès à la vaccination en vue d'atteindre finalement l'accès universel à la vaccination.

7. L'ADI a été initialement signée par les ministres et chefs de délégation nationale en février 2016 lors de la Conférence ministérielle sur l'immunisation en Afrique. A ce jour, 45 Etats membres africains ont signé la Déclaration.

8. Cependant, c'est seulement avec le soutien des chefs de gouvernement que l'objectif d'atteindre tous les enfants avec les vaccins vitaux pourra être réalisé. En approuvant l'ADI lors du Sommet de janvier 2017 de l'Union africaine, les chefs d'Etat et de gouvernement africains s'engageront à investir dans un meilleur avenir pour les jeunes et, en définitive, l'Afrique.

**DECLARATION SUR
«L'ACCES UNIVERSEL A LA VACCINATION COMME FONDEMENT
DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE »**

Nous, ministres africains de la Santé, des Finances, de l'Éducation, des Affaires sociales et de l'Administration locale de toute l'Afrique, qui assistions à la **Conférence ministérielle africaine sur la vaccination**, qui s'est tenue du 24 au 25 février à Addis-Abeba en Éthiopie, et qui a été organisée par l'Organisation mondiale de la Santé en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, nous sommes engagés à continuer à investir dans des programmes de vaccination et à promouvoir un avenir sain pour toutes les populations du continent africain.

Reconnaissant les progrès immenses qui contribuent à améliorer la santé des Africains, notamment :

- une baisse de 50 % des taux de mortalité infantile et un nombre toujours croissant d'enfants scolarisés;
- un accès étendu à des vaccins qui n'étaient pas accessibles aux enfants et aux adultes africains il y a une décennie à peine;
- des taux de couverture vaccinale plus élevés à travers le continent au cours de chacune des périodes de cinq ans situées entre 1999 et 2014;
- la réalisation remarquable du continent africain, qui a réussi à interrompre la transmission du poliovirus sauvage pendant plus d'une année, à quasiment éliminer les épidémies de méningite à méningocoque A, et à réduire de manière considérable la charge de morbidité et de mortalité imputable à la rougeole;

Ayant à l'esprit la cible récemment ratifiée de l'objectif de développement durable relatif à une couverture sanitaire universelle, qui préconise un accès à la vaccination pour tous (New York, septembre 2015); et que la santé est fondamentale pour le développement social et économique

Reconnaissant qu'une croissance inclusive et reposant sur une assise large en Afrique va de pair avec une population en bonne santé et que des programmes de vaccination solides sont la pierre angulaire de systèmes robustes permettant de réaliser la couverture sanitaire universelle, qui est indispensable pour aider les dirigeants nationaux à atteindre leurs objectifs économiques et de développement;

Réaffirmant l'impératif économique et les avantages de réduire la charge des maladies évitables par la vaccination et les décès qui s'ensuivent, ce qui aura pour effet d'améliorer la santé en général, de doter les générations futures des moyens d'action nécessaires et de permettre à tout un chacun de réaliser son plein potentiel;

Rappelant la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur l'éradication de la poliomyélite en Afrique : « Notre legs historique aux générations futures » (Johannesburg, juin 2015); la Résolution WHA68.6 de l'Assemblée mondiale de la Santé concernant le Plan d'action mondial pour les vaccins (Genève, mai 2015); l'adhésion des ministres africains de la Santé à la couverture sanitaire universelle en Afrique (Luanda, avril 2014); la Déclaration Regard sur 2020 : l'Afrique vaccine (Abuja, mai 2014) approuvée par les chefs d'État africains; ainsi que la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé par laquelle tous les 194 États membres se sont engagés à appliquer la vision et les stratégies du Plan d'action mondial pour les vaccins (PAMV) (Genève, mai 2012); et l'adoption par les chefs d'État africains du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique en 2012, comme cadre pour que les populations africaines aient accès à des produits et technologies médicaux essentiels, de qualité, sûrs et efficaces;

Reconnaissant qu'en dépit des progrès accomplis, l'accès universel à la vaccination d'ici 2020, tel que préconisé par le PAMV, demeure largement loin du compte en Afrique, comme l'indique le rapport sur le PAMV de 2014; mais qu'avec de la détermination nous pouvons encore atteindre la cible de couverture d'au moins 90 % fixée par le PAMV dans nos pays, et d'au moins 80 % dans chaque district, pour tous les vaccins disponibles à l'échelle nationale;

Admettant que pour assurer la pérennité des progrès réalisés en matière d'introduction de vaccins et de couverture vaccinale - et exploiter au maximum les chances de sauver la vie d'enfants et d'adultes - les crédits budgétaires nationaux actuellement alloués aux programmes de vaccination dans le contexte du financement des systèmes de santé nationaux devront être encore augmentés;

Nous engageons par la présente, collectivement et individuellement à :

- maintenir l'accès universel à la vaccination au premier plan de nos efforts visant à réduire la mortalité, la morbidité et l'invalidité infantiles, et ce faisant, à aider nos pays à atteindre leurs objectifs à long terme en matière de santé, d'économie et de développement;
- accroître et poursuivre nos investissements nationaux et les allocations de crédits, y compris au moyen de mécanismes de financement novateurs, pour assumer le coût des vaccins traditionnels, répondre aux besoins de financement de nos nouveaux vaccins, et fournir un appui financier à la mise en œuvre opérationnelle des activités de vaccination menées dans le cadre des programmes élargis de vaccination (PEV);
- trouver des solutions aux obstacles persistants rencontrés par nos systèmes de vaccination et de prestation des soins de santé, en particulier dans les collectivités les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus marginalisées, y compris le renforcement de la collecte, du compte rendu et de l'utilisation des données à tous les niveaux ainsi qu'à l'établissement

de chaînes d'approvisionnement efficaces et efficientes et de systèmes d'achats intégrés;

- accroître l'efficacité et l'efficience de nos systèmes de vaccination, ainsi que changer les approches selon les besoins, de nos systèmes de délivrance de la vaccination, en tant que partie intégrante de systèmes de soins de santé primaires solides et durables;
- réaliser et maintenir une surveillance de haute qualité pour les maladies cibles évitables par la vaccination;
- suivre les progrès de la réalisation des objectifs des plans mondiaux et régionaux de vaccination;
- faire en sorte que les plans de transmission des acquis relatifs à la poliomyélite soient mis en place d'ici la fin de 2016, ce qui permettra aux futurs programmes de santé de bénéficier des connaissances et des compétences acquises par le programme d'éradication de la poliomyélite dans le cadre de l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite;
- développer un secteur de recherche africain pour améliorer la mise en œuvre et l'utilisation des services de vaccination;
- susciter une vaste volonté politique, en œuvrant avec les communautés, les organisations de la société civile, les chefs religieux et traditionnels, les associations de professionnels de la santé et les parlementaires, en faveur du droit de chaque enfant et de chaque communauté de bénéficier d'un accès universel à des vaccins vitaux, et par extension, des meilleures chances de vivre en santé;
- promouvoir la capacité régionale de développement et de production de vaccins et investir dans ce domaine conformément au Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique de l'Union africaine, y compris le renforcement des autorités nationales de réglementation.

Nous demandons instamment:

- aux États membres et aux partenaires, y compris les banques africaines de développement et les communautés économiques régionales africaines, de soutenir la mise en œuvre de la présente déclaration, d'accroître leurs efforts de mobilisation de ressources et de réaliser de nouveaux investissements pour renforcer les programmes nationaux de vaccination de sorte qu'ils puissent atteindre les objectifs du PAMV, ainsi que les systèmes de soins de santé en général dans les États membres;

- aux États membres et aux partenaires de négocier avec les fabricants de vaccins pour faciliter l'accès aux vaccins disponibles à des prix abordables, rendre les prix plus transparents ainsi qu'établir des bases de données de prix conformément à la Résolution WHA68.6;
- à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination de considérer les réfugiés et les populations déplacées à l'intérieur des pays comme pouvant bénéficier de l'appui de l'Alliance en matière de vaccins et de coûts opérationnels;
- à l'Organisation mondiale de la Santé et à la Commission de l'Union africaine de soutenir les États membres dans le partage des expériences, le renforcement des capacités et la mise en place de mécanismes permettant de suivre les progrès réalisés en vue de l'exécution de ces engagements.

Nous remercions Son Excellence, M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale d'Éthiopie et hôte de la présente Conférence ministérielle africaine sur la vaccination, d'avoir accepté de plaider en faveur de la présente déclaration, et lui demandons de la présenter aux chefs d'État africains lors du 26ème Sommet de l'Union africaine, qui se tiendra en juin 2016.

Fait à Addis-Abeba, le 25 février 2016.

PROJET

DÉCISION SUR L'ACCÈS UNIVERSEL A LA VACCINATION COMME FONDEMENT DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Doc. Assembly/AU/.... (XXVIII)Add.1

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition de la République démocratique fédérale d'Éthiopie sur « l'Accès universel à la vaccination comme fondement de la santé et du développement en Afrique » ;
2. **RECONNAÎT** que le continent qui a la population la plus jeune au monde, est en train d'élaborer les bonnes politiques et que les investissements dans la santé pour les jeunes, notamment l'investissement dans la vaccination, permettront à l'Afrique d'accéder aux nouvelles opportunités offertes par le dividende démographique ;
3. **RAPPELLE** que l'article 14 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant stipule que tout enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé physique, mental et spirituel possible ;
4. **RECONNAÎT** que la mise à profit du dividende démographique à travers la croissance économique élargie et inclusive en Afrique, dépend d'une population en bonne santé ; et que des programmes solides de vaccination constituent le fondement de systèmes de santé robuste permettant d'atteindre une couverture maladie universelle, qui est fondamentale pour que l'Afrique atteignent les objectifs économiques et développementaux indiqués dans l'Agenda 2063 ;
5. **RECONNAÎT** que l'impératif économique et les avantages de la réduction des maladies évitables par la vaccination, et des décès connexes, amélioreront globalement la santé, autonomiseront nos générations futures et permettront à tout un chacun de réaliser son plein potentiel ;
6. **RÉAFFIRME** l'engagement à mettre en œuvre le Plan de fabrication pharmaceutique en Afrique (PMPA) qui permettra de promouvoir et d'investir dans le renforcement des capacités régionales de développement et de production de vaccins ;
7. **APPROUVE** la Déclaration ministérielle sur l'accès universel à la vaccination comme fondement de la santé et du développement en Afrique ;
8. **INVITE** les États membres à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration pour assurer et faciliter l'accès universel à la vaccination en allouant des ressources nationales suffisantes et en obtenant de nouveaux investissements pour renforcer les programmes nationaux de vaccination ainsi que de vigoureuses campagnes

de plaider pour atteindre les objectifs du Plan d'action mondial pour les vaccins et des systèmes globaux de fourniture de services de santé ;

9. **DEMANDE EN OUTRE** aux États membres, en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées, de négocier avec les fabricants de vaccins pour assurer et faciliter l'accès aux vaccins à un prix abordable tout en augmentant la transparence dans l'établissement des prix ; et
10. **INVITE EN OUTRE** la Commission, les États membres, l'OMS et les partenaires à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration et à mettre en place un mécanisme de suivi et de préparation régulière de rapports au Sommet, y compris un cadre adéquat de reddition de comptes.

Accès Universel à la Vaccination Comme Fondement de la Santé et du Développement en Afrique (Point proposé par la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/2992>

Downloaded from African Union Common Repository